Finales du Festival de musique provincial

Programme et règlements officiels

27 mai au 1 juin 2024

Fédération des festivals de musique du Nouveau-Brunswick

Finales du 52e Festival de musique provincial du NB

27 mai au 1 juin 2024 | Université Mount Allison | Sackville, NB

Conseil d'administration
Gilles Melanson, Président
Beth Tait, 1re vice-présidente
Nadine Lane, 2e vice-présidente
Suzanne Dugas, Présidente sortante
Christopher Lane, Trésorier
Sarah Sharpe, Secrétaire-archiviste
Barbara Long, Directrice exécutive

Veuillez transmettre toute question à :
Barbara Long, Directrice exécutive
11119 Route 130
Somerville, NB E7P 2S4
506-245-1689
info@nbfmf.org

Le Festival de musique national 2024 de la FCFM 11 -23 juillet

Une annonce sera publiée sur le site Web de la FCFM qui indiquera si le concours du volet Artistes émergents du Festival de musique national de la FCFM aura lieu en mode présentiel ou virtuel. Si le concours a lieu en présentiel, il sera présenté par l'Université Mount Allison à Sackville, au N.-B. Les volets Artistes en développement, Non compétitif à but éducatif et Composition seront en mode virtuel.

Pleased to be supported by the Department
of Tourism, Heritage and Culture

New Nouveau Brunswick

Fier d'être commandité par le Ministère
du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

Changements en 2024!

On demande aux participants de respectueusement considérer la problématique de l'appropriation culturelle lorsqu'ils font leurs choix.

Les élèves et les accompagnateurs sont priés de prévoir être présents toute la journée lorsqu'ils prendront part aux finales du Festival de musique provincial du N.-B. Il est prévu que les élèves et les accompagnateurs assistent aux ateliers avec les juges. Les élèves doivent assister à la séances d'annonce des prix. Le fait de ne pas y assister entraînera la disqualification.

Les juges de **chaque festival régional du Nouveau-Brunswick** peuvent recommander **deux** élèves de niveau débutant par discipline **directement** au volet Non compétitif à but éducatif [NCBE] national virtuel de la FCFM. Les juges des festivals régionaux du Nouveau-Brunswick peuvent transmettre leurs meilleurs candidats recommandés dans chaque catégorie au bureau national pour le volet NCBE. Un élève recommandé qui se voit dans l'impossibilité d'être présent au Festival de musique provincial du N.-B. peut quand même soumettre un enregistrement au volet NCBE national.

Des exceptions peuvent être accordées quant à l'application des règles de disqualification, à la discrétion du comité de direction de la FFMNB, en cas de circonstances atténuantes.

Les ensembles de chambre sont composés de trois à neufs musiciens, chacun interprétant sa propre partition, sans chef d'orchestre.

Les exigences de la catégorie Compositeurs canadiens ont été modifiées pour dorénavant comprendre « au moins deux sélections de styles contrastants » pour offrir aux participants la possibilité d'interpréter d'autres sélections à l'intérieur du temps maximum alloué.

PROGRAMME DES FINALES 2024 DU FESTIVAL DE MUSIQUE PROVINCIAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK
27 mai au 1 juin 2024 | Université Mount Allison

Date limite d'inscription : 5 mai 2024

Les élèves et les accompagnateurs sont priés de prévoir être présents toute la journée lorsqu'ils prendront part aux finales du Festival de musique provincial du N.-B. Il est prévu que les élèves et les accompagnateurs assistent aux ateliers avec les juges. Les élèves doivent assister à la séances d'annonce des prix. Le fait de ne pas y assister entraînera la disqualification.

IMPORTANT!
Les administrateurs régionaux doivent aviser les professeurs et les élèves de bien vérifier le contenu des programmes régionaux, provinciaux et national lors du choix de leur répertoire pour l'inscription à un festival. Les administrateurs doivent également s'assurer que leurs juges connaissent les exigences des catégories lorsqu'ils

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR CONCURRENTS ET PROFESSEURS

Attentes à l'endroit des concurrents
Les personnes prenant part au Festival de musique provincial [concurrents, accompagnateurs et professeurs] sont les invités de l'Université Mount Allison et de la Fédération des festivals de musique du N.-B.

Tous les concurrents doivent se conformer à ce qui suit :

- Respecter les pianos [dans la salle de spectacle et les salles de pratique] en ne les déplaçant pas ou en n'y déposant rien d'autre qu'une partition sans autorisation spécifique à cet effet.
- Respecter les lieux en jetant les déchets et les matières recyclables, ainsi que les consignes affichées.
- Respecter les autres concurrents en se conformant aux directives sur les salles de pratique et en n'y laissant aucun effet personnel.
- Revêtir une tenue de concert appropriée : une robe (pas trop courte); un costume-pantalon élégant; une chemise et une cravate; aucun jeans ni tenue où la taille ou le ventre sont exposés; les costumes sont autorisés pour les catégories de Théâtre musical.
- Ne pas mâcher de gomme pendant une prestation ou les ateliers avec les juges.
- Fournir des partitions où les mesures sont clairement numérotées.
- Être disponibles 20 minutes avant le début de leur catégorie.

Si le temps le permet, les pianistes de niveau avancé auront la possibilité de faire un test de son de 5 minutes. On s'efforcera d'offrir aux pianistes de niveaux intermédiaire et débutant la possibilité de se familiariser avec le piano utilisé pour les prestations.

Il n'est permis de prendre des photos et de filmer que dans l'espace réservé à cette fin dans le hall. Le responsable des lieux a le pouvoir de demander qu'une caméra soit déplacée. L'usage d'un flash est interdit. Les membres de l'auditoire ne peuvent photographier ou filmer que les concurrents qui leur en donnent l'autorisation. Les ateliers animés par un juge ne peuvent être enregistrés.

Attention : Les informations ci-dessus ont pour but d'aider les concurrents à avoir une expérience positive lors des finales du Festival de musique provincial. Le fait de ne pas respecter ces consignes n'entraînera pas automatiquement la disqualification d'un concurrent, à l'exception de cas extrêmes.

ADMISSIBILITÉ
Les festivals régionaux peuvent déterminer qui les représenteront lors des finales du concours provincial de l'une des façons suivantes :

1. Un festival régional peut ajouter des catégories provinciales à son programme. Les élèves qui désirent être admissibles aux finales du Festival provincial doivent s'inscrire dans ces catégories. Pour chacune des catégories, les juges détermineront le ou les élèves qui représenteront le festival régional.

2. Pour chaque catégorie, le juge du festival régional peut choisir un étudiant du niveau ou de l'âge approprié en s'assurant que l'étudiant se conforme aux exigences et qu'il possède le répertoire requis.

Une prestation dont la qualité est jugée suffisamment élevée, en plus d'avoir obtenu une note minimale de 85% lors du festival

régional, est exigée pour l'obtention d'une recommandation en vue des finales du Festival de musique provincial du Nouveau-Brunswick.

Pour être considéré comme admissible à prendre part au Festival de musique national de la FCFM après sa participation au Festival de musique provincial du Nouveau-Brunswick, le concurrent doit résider ou étudier au Nouveau-Brunswick.

Un festival régional peut envoyer **DEUX** concurrents dans chacune des catégories des finales du Festival provincial de musique. On encourage le juge des festivals régionaux à nommer un ou plusieurs concurrents remplaçants, en remplissant les formulaires requis, pour prévoir des substituts advenant que les concurrents choisis les premiers soient dans l'impossibilité de prendre part au concours pour une quelconque raison.

Dans les disciplines comportant des exigences au niveau de l'âge, l'âge sera déterminé en considérant l'âge du concurrent au 31 décembre précédant le festival provincial. Les festivals régionaux devront, sur demande, fournir une preuve de l'âge.

La participation est limitée aux musiciens non professionnels. Est considérée comme non professionnelle toute personne dont le revenu principal ne provient pas d'interprétations dans la catégorie dans laquelle elle se présente au festival. Cette définition n'a pas pour effet d'exclure les personnes qui ont reçu, à l'occasion, une rémunération pour service rendu, même dans la catégorie de participation ».

Les concurrents ne peuvent être recommandés que par UN SEUL festival régional par discipline en vue d'une participation aux finales du Festival de musique provincial. Chaque concurrent doit accepter, ou refuser, la recommandation d'un festival régional dans un délai de 48 heures.

Les concurrents ont la possibilité de se produire dans une même catégorie en jouant de différents instruments et dans différents niveaux. Les concurrents peuvent jouer de deux instruments bénéficiant d'une recommandation dans le cadre d'une même inscription. Par exemple, le concurrent A pourrait bénéficier d'une recommandation à titre de concurrent débutant à la clarinette et de concurrent intermédiaire à la flûte, ou à titre de concurrent débutant pour les deux instruments.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, à moins que l'inscription soit refusée par la FFMNB. Une fois qu'une inscription aura été acceptée, il ne sera plus possible d'effectuer de changement au répertoire, sauf si le bureau provincial l'exige.

Remplaçants

Les juges des festivals de musique régionaux peuvent recommander des remplaçants dans toutes les catégories si leurs prestations répondent aux normes établies. Si un concurrent inscrit ne peut participer au Festival de musique provincial, le remplaçant désigné peut le remplacer. Le remplaçant et le FFMNB devront en être informés le plus tôt possible, mais un remplacement sera autorisé jusqu'à 30 minutes avant le début de la catégorie si toutes les exigences sont respectées : partition originale, accompagnateur, etc.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables à moins qu'un remplaçant ait été nommé et inscrit. Les frais d'inscription de départ, déduits de 25$ pour frais administratifs, seront alors remboursés au concurrent inscrit initialement. Le remplaçant devra payer la totalité des frais d'inscription avant de pouvoir participer.

Pour les ensembles de chambre, si un concurrent présent lors du festival régional ne peut participer au festival de musique provincial, il est possible de le remplacer. Toutefois, un maximum d'un remplaçant est permis par ensemble de chambre.

RÉPERTOIRE

Le répertoire respectant les exigences minimales en vue des finales du Festival de musique provincial, tel que stipulé dans les directives provinciales, doit être celui entendu par le juge du festival régional qui a soumis la recommandation. Il peut s'agir d'une catégorie provinciale désignée spécifiquement ou d'une combinaison de prestations dans plusieurs catégories du festival régional. Les concurrents peuvent ajouter des mouvements, de leurs œuvres composées de plusieurs mouvements, ou d'autres sélections si le temps maximum autorisé le permet.

Les juges de festivals régionaux doivent indiquer les oeuvres qu'ils recommandent en vue du concours provincial sur leurs formulaires de recommandation.

Les festivals régionaux doivent transmettre au bureau provincial une copie numérique de leur programme aux recommandations des juges en vue du concours provincial.

On demande aux participants de respectueusement considérer la problématique de l'appropriation culturelle lorsqu'ils font leurs choix.

Un concerto ou une pièce concertante est défini comme toute composition écrite pour un instrument soliste avec accompagnement orchestral.

Les sonatines, les sonates et les concertos peuvent provenir de toutes les périodes musicales si un niveau de difficulté leur a été attribué, comme le stipule le programme. Un mouvement d'une sonatine ou sonate répond aux critères des niveaux débutant et intermédiaire.

Une sélection est une composition ou un cycle de mélodies qui représente la totalité d'une œuvre, comme l'a indiqué son compositeur. Les concurrents peuvent choisir d'exécuter des œuvres partielles ou complètes si elles respectent les critères et durées indiqués dans le programme. Une seconde sélection ne peut être un autre mouvement ou un chant issu de la même œuvre.

Dans les disciplines où le répertoire comporte des niveaux de difficulté, les concurrents doivent indiquer sur leur formulaire d'inscription la référence qui leur a permis de déterminer le niveau de difficulté de leur répertoire. Les œuvres de référence acceptées par le Festival provincial de musique sont celles du Conservatoire Royal de Musique [CRM], de Conservatory Canada [CC], de Vincent d'Indy [VD] et de l'École préparatoire de l'Université de Moncton [ÉPUM]. Les œuvres tirées de ces répertoires sont acceptées lorsqu'elles incluent le titre complet et le numéro d'opus, s'il y a lieu. En raison des différences inhérentes aux systèmes de notation, les niveaux équivalents acceptés pour chaque niveau sont énumérés dans chacune des disciplines.

Afin d'encourager la présentation d'œuvres musicales récentes ou inconnues jusqu'ici et de préserver l'objectivité, nous accepterons également les lettres émises par les organismes suivants pour les pièces qui ne sont pas cotées par l'une des sources susmentionnées. Pour savoir comment bénéficier de cette option, veuillez contacter :

- Le Conservatoire royal de musique - www.rcmexaminations.org
- L'École préparatoire de musique de l'Université de Moncton - richard.boulanger@umoncton.ca
- Université Mount Allison – Dr Stephen Runge srunge@mta.ca

Les juges des festivals régionaux auront la responsabilité de déterminer si les œuvres non évaluées respectent les exigences des catégories. Toute autre question d'ordre technique, comme par exemple si une œuvre est tirée ou non d'une comédie musicale mise en scène, la mémorisation, la pertinence d'une introduction parlée, la pertinence générale des choix pour l'élève, l'interprétation artistique, etc., restent à la discrétion des juges provinciaux/nationaux des concours respectifs.

S'ils le désirent, les concurrents de niveau avancé peuvent faire quelques brefs commentaires d'introduction pour certaines ou toutes les pièces qu'ils ont choisi d'interpréter pour le concours. Le temps pour faire des commentaires est compris dans la durée totale de leur prestation. Ils ne sont pas considérés pour déterminer le rang.

RÈGLEMENTS APPLICABLES AUX ENREGISTREMENTS – ***pour les catégories avec enregistrements***

Il n'est pas nécessaire de faire un enregistrement de qualité professionnelle pour le concours, mais de bonnes qualités audio et vidéo sont très importantes. La qualité d'enregistrement de la plupart des téléphones cellulaires est adéquate.

1. L'enregistrement vidéo peut se faire à la maison, dans un studio ou dans tout autre endroit.
    - Il faut voir clairement le visage ou le profil de l'élève qui interprète l'œuvre, ses mains (dans le cas d'un pianiste ou instrumentiste) et son instrument;
    - Enregistrement en une seule prise;
    - Il est strictement défendu d'éditer ou d'utiliser des extraits de différents enregistrements.
    - L'angle de la caméra doit demeurer le même tout au long de la prestation.
    - L'interprétation complète de l'ensemble des pièces doit se faire de manière consécutive, sans interrompre l'enregistrement par la caméra pour faire une pause. Gardez à l'esprit les limites de temps.
2. Le fichier vidéo doit être téléchargé vers une chaîne YouTube privée de manière « non répertoriée ». Ces vidéos ne peuvent être visionnées qu'en disposant du lien.
3. Un fichier PDF de la partition de chaque pièce interprétée doit être nommé en respectant la convention suivante *Discipline_Niveau_FestivalLocal_NoCategorie_NomConcurrent_Piece_Compositeur* et doit être téléchargé sur Google Drive.
   Exemple : Piano_Debutant_Moncton_202_JaneSmith_PreludeNo6_JohannSebastianBach

- Le PDF doit inclure la couverture ou page titre du livre et toutes les pages de la partition interprétée dans le cadre du concours.
- Les mesures des partitions fournies doivent être clairement numérotées.
- Si la pièce sélectionnée est un téléchargement numérique, le reçu d'achat numérique ou preuve d'appartenance au domaine public doit être inclus au fichier PDF.

4. Les prestations enregistrées inscrites doivent être transmises en ligne au plus tard à la **date limite** annoncée sur le site Web de la FFMNB :
    - L'enregistrement de l'ensemble de la prestation
    - Une copie numérisée claire de chaque partition, nommée conformément aux directives du point 4 ci-dessus.
    - Un portrait du concurrent, ou toute autre photo adéquate, transmis sous forme de fichier JPG.

ATELIERS D'INTERPRÉTATION ET CLASSES DE MAÎTRE

Les droits d'auteur doivent être respectés.

- Les concurrents des niveaux débutant et intermédiaire doivent fournir des partitions musicales originales de leur partie solo au juge.
- Les concurrents de niveau avancé doivent fournir une partition originale comprenant à la fois le solo et l'accompagnement.
- Les ensembles de chambre doivent fournir une partition complète.
- Les partitions téléchargées en toute légalité sont admises, mais doivent être données au juge en format imprimé recto verso et dans un cartable à anneaux (pas dans des protecteurs transparents).
- Veuillez indiquer la provenance du téléchargement en incluant un reçu de paiement ou une preuve d'appartenance au domaine public.

Les concurrents jouant avec des partitions pour les catégories Bois, Cuivres, Percussions et Ensembles de chambre doivent jouer avec des partitions originales respectant les droits d'auteur, comme indiqué ci-dessus. Le concurrent qui omet de se conformer à cette exigence sera automatiquement disqualifié.

Pour les catégories de niveaux débutant et intermédiaire, il est permis de transposer une pièce, à moins d'indication contraire, si la tonalité de la prestation est indiquée sur la partition soumise. Pour les catégories de niveau avancé, la tonalité de la partition remise doit être celle dans laquelle la prestation est exécutée.

L'accompagnateur ou accompagnatrice doit avoir une partition originale sur le piano. Les accompagnateurs peuvent utiliser des partitions numériques sur tablettes électroniques comme des iPads à condition qu'ils fournissent des preuves lors de l'inscription que les droits d'auteur ont été respectés. Ces partitions sont distinctes des copies originales qui doivent aussi être présentées aux juges.

La mémorisation est obligatoire pour tous les niveaux du concours, dans toutes les catégories, à l'exception des catégories bois, cuivres, percussions et ensembles de chambre. La mémorisation n'est pas obligatoire pour les sonates pour instruments à cordes. Dans les catégories où la mémorisation est exigée, le concurrent qui ne joue pas de mémoire sera disqualifié.

Les limites de temps imposées dans chacune des catégories énumérées dans ce programme doivent être respectées. Le minutage se fera de la première note ou du premier mot à la dernière note ou dernier mot, incluant les pauses entre les pièces et les changements de costumes. Les concurrents dont les prestations dépasseront la limite de temps permise seront disqualifiés. Les prestations trop longues ne seront pas interrompues et les chronométreurs officiels n'émettront aucun avertissement ou signal.

Les concurrents disqualifiés du concours pour une quelconque raison (notamment, mais sans s'y limiter, parce qu'ils ont offert une prestation aidée d'une partition, utilisé une partition photocopiée ou dépassé la limite de temps autorisée) :

1. Ne pourront recevoir de prix, même s'ils sont le seul concurrent dans une catégorie;
2. Ne pourront bénéficier d'un prix en argent;
3. Ne pourront évoluer vers le Festival de musique national de la FCFM de l'année en cours;
4. Bénéficieront néanmoins des commentaires des juges et recevront un certificat de participation;

5. Devront être présents aux ateliers avec les juges et aux sessions d'information.

Tous les concurrents doivent être présents aux ateliers avec les juges et aux séances d'information. Tout concurrent qui n'y sera pas présent sera automatiquement disqualifié* et ne pourra :

1. Recevoir une évaluation écrite;
2. Recevoir l'attribution d'un classement;
3. Recevoir un prix en argent;
4. Progresser vers le Festival de musique national de la FCFM actuel;
5. Participer au concours provincial pour une période d'un an dans la discipline où il a été disqualifié. Il pourra cependant prendre part aux autres catégories.

* Des exceptions peuvent être accordées, à la discrétion du comité de direction de la FFMNB, en cas de circonstances atténuantes.

FESTIVAL DE MUSIQUE NATIONAL DE LA FCFM

On encourage FORTEMENT les concurrents admissibles au Festival de musique national de la FCFM à lire le programme du Festival de musique national pour les orienter dans leur choix du répertoire présenté lors des festivals régional et provincial.https://www.fcmf.org/syllabus/

Sont admissibles au Festival de musique national de la FCFM les musiciens non professionnels :

i. admissibles selon la description de la catégorie;
ii. dont l'âge respecte les âges indiqués au 31 décembre précédant le festival;
iii. sont citoyens canadiens; ou
iv. les personnes qui demeurent ou étudient au Canada et qui participent à des festivals régionaux affiliés aux associations provinciales de festivals de musique affiliées.

*Est considérée comme non professionnelle toute personne dont le revenu principal ne provient pas d'interprétations dans la catégorie dans laquelle elle se présente au festival. Cette définition n'a pas pour effet d'exclure les personnes qui ont reçu, à l'occasion, une rémunération pour service rendu, même dans la catégorie de participation ».

Nouvelles catégories de niveaux intermédiaire et avancé au Festival de musique national de la FCFM

Les concurrents de niveau intermédiaire doivent bénéficier de la recommandation d'un juge du Festival de musique provincial pour être admissibles au volet Artistes en développement du Festival de musique national de la FCFM.

Les concurrents de niveau avancé doivent bénéficier de la recommandation d'un juge du Festival de musique provincial pour être admissibles au volet Artistes émergents du Festival de musique national de la FCFM.

Les règlements afférents à ces catégories sont détaillés dans le programme 2024 de la Fédération canadienne des festivals de musique. Il est disponible à l'adresse www.fcmf.org .

Les concurrents qui bénéficieront d'une recommandation du Festival de musique du Nouveau-Brunswick en vue du Festival de musique national de la FCFM disposeront d'un délai de 48 heures pour accepter ou refuser la recommandation.

Les concurrents qui évoluent vers le **Festival de musique national après les Finales du Festival de musique provincial du Nouveau-Brunswick** doivent résider ou étudier au Nouveau-Brunswick.

Les juges du festival provincial peuvent choisir, dans chacune des catégories pour chœurs, groupes ou orchestres, **deux** groupes participants dont le niveau est jugé approprié pour le Festival national.

Chaque association provinciale peut désigner 2 participations additionnelles de chœurs et groupes/orchestres pour la représenter lors du Festival national de musique de la FCFM si le juge les recommande. Les participations enregistrées additionnelles sont déterminées pour l'ensemble des catégories et non par catégorie. Chaque province ne peut envoyer qu'un seul concurrent additionnel par catégorie.

Catégories de niveau débutant au Festival de musique national de la FCFM

Le volet Non compétitif à but éducatif du Festival de musique national de la FCFM destiné aux concurrents de niveau débutant offre des catégories en chant, piano, cordes, guitare, bois, cuivres, percussions et théâtre musical. Il s'agit d'un événement virtuel. Les participants recevront les commentaires du juge, pourront participer à un atelier/une classe de maître avec le juge et recevront un certificat portant un sceau indiquant le niveau de prestation atteint. Voir les descriptions des catégories pour tous les détails.

Les juges de **chaque festival régional du Nouveau-Brunswick** peuvent recommander **deux** élèves de niveau débutant par discipline **directement** au volet Non compétitif à but éducatif [NCBE] national virtuel de la FCFM. Les juges des festivals régionaux du Nouveau-Brunswick peuvent transmettre leurs meilleurs candidats recommandés dans chaque catégorie au bureau national pour le volet NCBE. Un élève recommandé qui se voit dans l'impossibilité d'être présent au Festival de musique provincial du N.-B. peut quand même soumettre un enregistrement au volet NCBE national.

CATÉGORIE 1100 - SOLO VOCAL

- Le répertoire de la discipline Chant **ne peut pas** inclure de sélections issues du répertoire du Théâtre musical.
- Le type de voix doit être précisé sur le formulaire d'inscription.
- La durée de la prestation va de la première note/du premier mot à la dernière note/au dernier mot, incluant les pauses.
- Toutes les sélections* recommandées lors du festival régional **doivent** être celles interprétées.
- On encourage l'inclusion d'œuvres de compositeurs canadiens et autochtones.
- La mémorisation est obligatoire.

Sous-catégorie	**#1101 - Débutant**	**#1102 - Intermédiaire**	**#1103 - Avancé**
Âge	14 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Niveau de répertoire	Concert de niveau débutant	Concert de niveau intermédiaire	Concert de niveau avancé
Durée de prestation [Première note/premier mot à dernière note/dernier mot, incluant les pauses]	10 minutes maximum	20 minutes maximum	30 minutes maximum
Répertoire exigé au festival provincial	**Au moins deux sélections*** de niveau débutant, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections*** de niveau intermédiaire, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins trois sélections* de niveau avancé**, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale. **Deux langues et plus**
Frais d'inscription	70 $	100 $	200 $
Répertoire exigé au festival régional	**Au moins deux sélections de niveau débutant*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections de niveau intermédiaire*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections de niveau avancé*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.
Renseignements pour le Festival national	• 2 sélections • 15 minutes maximum • Plus d'une langue est permise ***Remarque : Les catégories des niveaux débutant et intermédiaire du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré.*** ***L'inscription dans une catégorie du volet NCBÉ est une recommandation SÉPARÉE et DIRECTE du festival régional.***	• Au moins **trois** sélections contrastantes* • 30 minutes maximum • Deux langues et plus • Une œuvre composée de plusieurs mouvements pi d'un cycle de chant est permise, mais n'est pas obligatoire. ***Remarque : Les catégories des niveaux débutant et intermédiaire du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré.***	• Au moins **cinq** sélections • 45 minutes maximum • Trois langues et plus • **Une œuvre composée de plusieurs mouvements/un cycle de mélodies doit obligatoirement faire partie des cinq sélections.** Au moins quatre mouvements de la sélection ou le cycle de mélodies en entier s'il compte moins de quatre mouvements. Si l'œuvre est exécutée lors du Festival provincial, il est possible d'y ajouter des mouvements. • Les sélections* bénéficiant des recommandations des festivals régional et provincial sont celles

			qui doivent être interprétées. • Des sélections supplémentaires* peuvent être ajoutées au programme.

** Le terme sélection signifie « une composition d'un seul mouvement ou un ou plusieurs mouvements d'une composition comportant plusieurs mouvements ». *Pour ce qui est de l'exigence afférente à une œuvre composée de plusieurs mouvements ou à un chant tiré d'un cycle de mélodies, il est permis d'utiliser un groupe de chants du même compositeur ou d'un cycle de mélodies d'un compositeur.*

CATÉGORIE 1200 – SOLO DE PIANO

- Toutes les sélections* recommandées lors du festival régional **doivent** être celles interprétées.
- La durée de la prestation va de la première note/du premier mot à la dernière note/au dernier mot, incluant les pauses.
- On encourage l'inclusion d'œuvres de compositeurs canadiens et autochtones.
- La mémorisation est obligatoire.

Sous-catégorie	**#1201 - Débutant**	**#1202 - Intermédiaire**	**#1203 - Avancé**
Âge	18 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Niveau de répertoire	Répertoire de concert de niveau débutant comparable aux 5e-7e années du CRM/CC **Vincent d'Indy 3e à 5e années	Répertoire de concert de niveau intermédiaire comparable aux 8e-10e années du CRM/CC **Vincent d'Indy 6e à 8e années	Concert de niveau avancé
Durée de prestation [Première note/premier mot à dernière note/dernier mot, incluant les pauses]	10 minutes maximum	20 minutes maximum	40 minutes maximum
Répertoire exigé au festival provincial	**Au moins deux sélections*** au niveau exigé, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections*** au niveau exigé, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections* de niveau avancé**, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.
Frais d'inscription	70 $	100 $	200 $
Répertoire exigé au festival régional	**Au moins deux sélections de niveau débutant*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections de niveau intermédiaire*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections de niveau avancé*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.
Renseignements pour le Festival national	15 minutes maximum **Deux sélections contrastantes*** Une œuvre composée de plusieurs mouvements est permise, mais n'est pas obligatoire.	45 minutes maximum **Au moins deux sélections contrastantes*** Une œuvre composée de plusieurs mouvements est permise, mais n'est pas obligatoire.	60 minutes maximum **Au moins deux sélections de niveau avancé*** comprenant des styles et périodes variés et incluant un ou plusieurs mouvements d'une œuvre composée de plusieurs mouvements.

	Remarque : Les catégories des niveaux débutant et intermédiaire du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré. ***L'inscription dans une catégorie du volet NCBÉ est une recommandation SÉPARÉE et DIRECTE du festival régional.***	***Remarque : Les catégories des niveaux débutant et intermédiaire du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré.***	

** Le terme sélection signifie « une composition d'un seul mouvement ou un ou plusieurs mouvements d'une composition comportant plusieurs mouvements ». En plus des sonates, concertos, suites, etc., un groupe de pièces d'un même compositeur ou d'une collection actuelle d'un compositeur est accepté à titre d'œuvre composée de plusieurs mouvements.*

CATÉGORIE 1300 – SOLO DE CORDES

- On demande aux concurrents d'indiquer l'instrument sur lequel ils joueront.
- Les guitaristes doivent s'inscrire à la catégorie 1400.
- Toutes les sélections* recommandées lors du festival régional **doivent** être celles interprétées.
- La durée de la prestation va de la première note/du premier mot à la dernière note/au dernier mot, incluant les pauses.
- On encourage l'inclusion d'œuvres de compositeurs canadiens et autochtones.
- La mémorisation est obligatoire, à l'exception des sonates sélectionnées.

Sous-catégorie	**#1301 - Débutant**	**#1302 - Intermédiaire**	**#1303 - Avancé**
Âge	18 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Niveau de répertoire	Répertoire de concert de niveau débutant comparable aux 5e-7e années du CRM/CC **Vincent d'Indy 2e à 5e années	CRM/CC 8e à 10e années **Vincent d'Indy 6e à 8e années [violon] 4e à 6e années [violoncelle]	Concert de niveau avancé
Durée de prestation [Première note/premier mot à dernière note/dernier mot, incluant les pauses]	10 minutes maximum	20 minutes maximum	40 minutes maximum
Répertoire exigé au festival provincial	**Au moins deux sélections*** au niveau exigé, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections*** au niveau exigé, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections* de niveau avancé**, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.
Frais d'inscription	70 $	100 $	200 $
Répertoire exigé au festival régional	**Au moins deux sélections de niveau débutant*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections de niveau intermédiaire*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections de niveau avancé*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.
Renseignements pour le Festival national	15 minutes maximum **Deux sélections**	45 minutes maximum **Au moins deux sélections**	60 minutes maximum **Au moins deux sélections de**

	contrastantes* Une œuvre composée de plusieurs mouvements est permise, mais n'est pas obligatoire. ***Remarque : Les catégories des niveaux débutant et intermédiaire du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré.*** ***L'inscription dans une catégorie du volet NCBÉ est une recommandation SÉPARÉE et DIRECTE du festival régional.***	**contrastantes*** Une œuvre composée de plusieurs mouvements est permise, mais n'est pas obligatoire. ***Remarque : Les catégories des niveaux débutant et intermédiaire du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré.***	**niveau avancé*** comprenant des styles et périodes variés et incluant un ou plusieurs mouvements d'une œuvre composée de plusieurs mouvements.

** Le terme sélection signifie « une composition d'un seul mouvement ou un ou plusieurs mouvements d'une composition comportant plusieurs mouvements ». En plus des sonates, concertos, suites, etc., un groupe de pièces d'un même compositeur ou d'une collection actuelle d'un compositeur est accepté à titre d'œuvre composée de plusieurs mouvements.*

CATÉGORIE 1400 – SOLO DE GUITARE CLASSIQUE

- Toutes les sélections* recommandées lors du festival régional **doivent** être celles interprétées.
- La durée de la prestation va de la première note/du premier mot à la dernière note/au dernier mot, incluant les pauses.
- On encourage l'inclusion d'œuvres de compositeurs canadiens et autochtones.
- La mémorisation est obligatoire.

Sous-catégorie	**#1401 - Débutant**	**#1402 - Intermédiaire**	**#1403 - Avancé**
Âge	18 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Niveau de répertoire	Répertoire de concert de niveau débutant comparable aux 5e-7e années du CRM/CC	Répertoire de concert de niveau intermédiaire comparable aux 8e-10e années du CRM/CC	Concert de niveau avancé
Durée de prestation [Première note/premier mot à dernière note/dernier mot, incluant les pauses]	10 minutes maximum	20 minutes maximum	40 minutes maximum
Renseignements additionnels sur le répertoire	L'accompagnement au piano est permis lorsqu'il est approprié.	L'accompagnement au piano est permis lorsqu'il est approprié.	L'accompagnement au piano est permis lorsqu'il est approprié.
Répertoire exigé au festival provincial	**Au moins deux sélections*** au niveau exigé, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections*** au niveau exigé, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections* de niveau avancé**, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.
Frais d'inscription	70 $	100 $	200 $
Répertoire exigé au festival régional	**Au moins deux sélections de niveau débutant*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections de niveau intermédiaire*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections de niveau avancé*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.
Renseignements pour le Festival national	15 minutes maximum **Deux sélections contrastantes*** Une œuvre composée de plusieurs mouvements est permise, mais n'est pas obligatoire. ***Remarque : Les catégories des niveaux débutant et intermédiaire du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré.*** ***L'inscription dans une catégorie du volet NCBÉ est une recommandation SÉPARÉE et DIRECTE du festival régional.***	30 minutes maximum **Au moins deux sélections contrastantes*** Une œuvre composée de plusieurs mouvements est permise, mais n'est pas obligatoire. ***Remarque : Les catégories des niveaux débutant et intermédiaire du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré.***	45 minutes maximum **Au moins deux sélections de niveau avancé** de styles et périodes variés et incluant une œuvre complète composée de plusieurs mouvements OU **au moins trois sélections de niveau avancé** si aucune œuvre composée de plusieurs mouvements n'est comprise.

** Le terme sélection signifie « une composition d'un seul mouvement ou un ou plusieurs mouvements d'une composition comportant plusieurs mouvements ». En plus des sonates, concertos, suites, etc., un groupe de pièces d'un même compositeur ou d'une collection actuelle d'un compositeur est accepté à titre d'œuvre composée de plusieurs mouvements.*

CATÉGORIE 1500 – SOLO DE BOIS

- On demande aux concurrents d'indiquer l'instrument sur lequel ils joueront.
- Toutes les sélections* recommandées lors du festival régional **doivent** être celles interprétées.
- La durée de la prestation va de la première note/du premier mot à la dernière note/au dernier mot, incluant les pauses.
- On encourage l'inclusion d'œuvres de compositeurs canadiens et autochtones.
- La mémorisation est encouragée, mais n'est pas obligatoire.

Sous-catégorie	**#1501 - Débutant**	**#1502 - Intermédiaire**	**#1503 - Avancé**
Âge	18 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Niveau de répertoire	Répertoire de concert de niveau débutant comparable aux 5e-7e années du CRM/CC	Répertoire de concert de niveau intermédiaire comparable aux 8e-10e années du CRM/CC	Concert de niveau avancé
Durée de prestation [Première note/premier mot à dernière note/dernier mot, incluant les pauses]	10 minutes maximum	20 minutes maximum	40 minutes maximum
Répertoire exigé au festival provincial	**Au moins deux sélections*** au niveau exigé, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections*** au niveau exigé, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections* de niveau avancé**, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.
Frais d'inscription	70 $	100 $	200 $
Répertoire exigé au festival régional	**Au moins deux sélections de niveau débutant*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections de niveau intermédiaire*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections de niveau avancé*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.
Renseignements pour le Festival national	15 minutes maximum **Deux sélections contrastantes*** Une œuvre composée de plusieurs mouvements est permise, mais n'est pas obligatoire. ***Remarque : Les catégories des niveaux débutant et intermédiaire du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré.*** ***L'inscription dans une***	45 minutes maximum **Au moins deux sélections contrastantes*** Une œuvre composée de plusieurs mouvements est permise, mais n'est pas obligatoire. ***Remarque : Les catégories des niveaux débutant et intermédiaire du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré.***	60 minutes maximum **Au moins deux sélections de niveau avancé** de styles et périodes variés et incluant une œuvre complète composée de plusieurs mouvements OU **au moins trois sélections de niveau avancé** si aucune œuvre composée de plusieurs mouvements n'est comprise.

	catégorie du volet NCBÉ est une recommandation SÉPARÉE et DIRECTE du festival régional.		

** Le terme sélection signifie « une composition d'un seul mouvement ou un ou plusieurs mouvements d'une composition comportant plusieurs mouvements ». En plus des sonates, concertos, suites, etc., un groupe de pièces d'un même compositeur ou d'une collection actuelle d'un compositeur est accepté à titre d'œuvre composée de plusieurs mouvements.*

CATÉGORIE 1600 – SOLO DE CUIVRES

- On demande aux concurrents d'indiquer l'instrument sur lequel ils joueront.
- Toutes les sélections* recommandées lors du festival régional **doivent** être celles interprétées.
- La durée de la prestation va de la première note/du premier mot à la dernière note/au dernier mot, incluant les pauses.
- On encourage l'inclusion d'œuvres de compositeurs canadiens et autochtones.
- La mémorisation est encouragée, mais n'est pas obligatoire.

Sous-catégorie	**#1601 - Débutant**	**#1602 - Intermédiaire**	**#1603 - Avancé**
Âge	18 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Niveau de répertoire	Répertoire de concert de niveau débutant comparable aux 5e-7e années du CRM/CC	Répertoire de concert de niveau intermédiaire comparable aux 8e-10e années du CRM/CC	Concert de niveau avancé
Durée de prestation [Première note/premier mot à dernière note/dernier mot, incluant les pauses]	10 minutes maximum	20 minutes maximum	30 minutes maximum
Répertoire exigé au festival provincial	**Au moins deux sélections*** au niveau exigé, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections*** au niveau exigé, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections* de niveau avancé**, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.
Frais d'inscription	70 $	100 $	200 $
Répertoire exigé au festival régional	**Au moins deux sélections de niveau débutant*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections de niveau intermédiaire*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections de niveau avancé*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.
Renseignements pour le Festival national	15 minutes maximum **Deux sélections contrastantes*** Une œuvre composée de plusieurs mouvements est permise, mais n'est pas obligatoire. ***Remarque : Les catégories des niveaux débutant et***	30 minutes maximum **Au moins deux sélections contrastantes*** Une œuvre composée de plusieurs mouvements est permise, mais n'est pas obligatoire. ***Remarque : Les catégories des niveaux débutant et***	45 minutes maximum **Au moins deux sélections de niveau avancé** de styles et périodes variés et incluant une œuvre complète composée de plusieurs mouvements OU **au moins trois sélections de niveau avancé** si aucune œuvre composée de plusieurs mouvements n'est comprise.

	intermédiaire du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré. ***L'inscription dans une catégorie du volet NCBÉ est une recommandation SÉPARÉE et DIRECTE du festival régional.***	***intermédiaire du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré.***	

** Le terme sélection signifie « une composition d'un seul mouvement ou un ou plusieurs mouvements d'une composition comportant plusieurs mouvements ». En plus des sonates, concertos, suites, etc., un groupe de pièces d'un même compositeur ou d'une collection actuelle d'un compositeur est accepté à titre d'œuvre composée de plusieurs mouvements.*

CATÉGORIE 1700 – SOLO DE PERCUSSIONS

- On demande aux concurrents d'indiquer les instruments sur lesquels ils joueront.
- Toutes les sélections* recommandées lors du festival régional **doivent** être celles interprétées.
- La durée de la prestation va de la première note/du premier mot à la dernière note/au dernier mot, incluant les pauses.
- On encourage l'inclusion d'œuvres de compositeurs canadiens et autochtones.
- La mémorisation est encouragée, mais n'est pas obligatoire.

Sous-catégorie	**#1701 - Débutant**	**#1702 - Intermédiaire**	**#1703 - Avancé**
Âge	18 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Niveau de répertoire	Répertoire de concert de niveau débutant comparable aux 5e-7e années du CRM/CC	Répertoire de concert de niveau intermédiaire comparable aux 8e-10e années du CRM/CC	Concert de niveau avancé
Durée de prestation [Première note/premier mot à dernière note/dernier mot, incluant les pauses]	10 minutes maximum	20 minutes maximum	40 minutes maximum
Renseignements additionnels sur le répertoire	• On encourage les concurrents à utiliser une variété d'instruments pendant leur prestation. • L'accompagnement au piano est permis lorsqu'il est approprié.	• On encourage les concurrents à utiliser une variété d'instruments pendant leur prestation. • L'accompagnement au piano est permis lorsqu'il est approprié.	• On encourage les concurrents à utiliser une variété d'instruments pendant leur prestation. • L'accompagnement au piano est permis lorsqu'il est approprié.
Répertoire exigé au festival provincial	**Au moins deux sélections*** au niveau exigé, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections*** au niveau exigé, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections* de niveau avancé**, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.
Frais d'inscription	70 $	100 $	200 $
Répertoire exigé au festival régional	**Au moins deux sélections de niveau débutant*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections de niveau intermédiaire*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections de niveau avancé*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.
Renseignements pour le Festival national	15 minutes maximum **Deux sélections**	45 minutes maximum **Au moins deux sélections**	60 minutes maximum **Au moins deux sélections de**

	contrastantes* Une œuvre composée de plusieurs mouvements est permise, mais n'est pas obligatoire. ***Remarque : Les catégories des niveaux débutant et intermédiaire du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré.*** ***L'inscription dans une catégorie du volet NCBÉ est une recommandation SÉPARÉE et DIRECTE du festival régional.***	**contrastantes*** Une œuvre composée de plusieurs mouvements est permise, mais n'est pas obligatoire. ***Remarque : Les catégories des niveaux débutant et intermédiaire du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré.***	**niveau avancé** de styles et périodes variés et incluant une œuvre complète composée de plusieurs mouvements OU **au moins trois sélections de niveau avancé** si aucune œuvre composée de plusieurs mouvements n'est comprise.

** Le terme sélection signifie « une composition d'un seul mouvement ou un ou plusieurs mouvements d'une composition comportant plusieurs mouvements ». En plus des sonates, concertos, suites, etc., un groupe de pièces d'un même compositeur ou d'une collection actuelle d'un compositeur est accepté à titre d'œuvre composée de plusieurs mouvements.*

Veuillez prendre note qu'un ensemble de base d'instruments à percussion sera fourni lors du Festival de musique provincial.

Cet ensemble comprendra :
- 4 timbales [23 po, 26 po, 29 po, 32 po Yamaha]
- 2 glockenspiels, ensemble de crotales
- Carillon tubulaire
- Xylophone
- Vibraphone [3½ octaves]
- Marimba [4 et 5 octaves]
- Caisses [caisse claire de concert, caisse claire piccolo, grosse caisse de concert, 4 toms de concert x2]
- Caisses roulantes, paire de congas, paire de bongos
- Batterie [incluant 1 caisse claire, 1 grosse caisse et 3 toms]
- Ensemble de cymbales à main et suspendues et des pieds.
- Différents pieds et petits instruments à percussion latins et traditionnels.

L'utilisation d'autres instruments à percussion est permise, les concurrents doivent toutefois se les procurer et sont responsables pour tous les coûts afférents engagé

Department of Tourism, Heritage and Culture

New Nouveau Brunswick

Le Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

RÈGLEMENTS APPLICABLES AU THÉÂTRE MUSICAL

L'accompagnement se limitera à un piano, qui sera fourni lors du concours. Le piano doit être respecté en tant qu'instrument et ne doit pas servir d'accessoire ou de table. Les concurrents peuvent placer une main sur le piano. Par conséquent, le pianiste est un accompagnateur et n'est pas un personnage.

- La durée de la prestation va de la première note/du premier mot à la dernière note/au dernier mot, incluant les pauses.

Répertoire

- Toutes les sélections* recommandées lors du festival régional **doivent** être celles interprétées.
- Toutes les pièces sélectionnées doivent être chantées à partir d'une partition publiée tirée d'une **comédie musicale mise en scène**, dans une des tonalités publiées.
- Les sélections INTERDITES, quel que soit le niveau, incluent :
    - Des sélections de types cabaret/revue musicale (par ex. : *« Taylor, the Latte Boy », « Alto's Lament », « The Girl in 14G », « Darryl is a Boy »*, etc.)
    - Des sélections provenant d'opérettes (par ex. : Gilbert & Sullivan, Hebert, Romberg, Johann Strauss, Lehar, Offenbach, etc.)
    - Des sélections qui sont principalement du « patter »/dialogue parlé (par ex. : *« Over the Moon »* de *Rent*, *« Rock Island »* de *Music Man*, *« My Shot »* de *Hamilton*)
- Il est possible d'utiliser différentes techniques vocales appropriées au théâtre musical.
- Toutes les sélections doivent être appropriées à l'âge du concurrent.
- Il est important, lors du choix des pièces à interpréter, de prendre en considération le fait que le festival s'adresse à la jeunesse, et les lieux et commanditaires qui l'appuient. Les sélections ne doivent pas inclure de propos blasphématoires, vulgaires ou offensants. Si une pièce en contient à l'origine, le concurrent doit modifier les paroles et indiquer ce changement sur la partition.
- Les passages parlés ne sont permis que si le document fourni (scénario ou partition) les incluait au départ.

Brèves définitions

- Comédie musicale *(Musical)* — Groupe de pièces reliées entre elles par un récit et des personnages.
- Comédie musicale mise en scène (*Staged musical)* — Écrit dans le but d'être présenté sur scène, avec des décors, des costumes, etc.
- Comédie musicale cinématographique *(Non-staged musical)* — Écrite pour les films seulement.
- Revue — Groupe de pièces dans le style théâtre musical sans récit pour les relier, bien qu'elles puissent partager le même thème.
- Pièce de caractère — Une pièce de style théâtre musical ne faisant pas partie d'un spectacle.
- Opérette — Se situe entre l'opéra et la comédie musicale. Tout comme une comédie musicale, contient souvent du dialogue parlé en plus des chants; a tendance à être plus courte et moins complexe que des opéras traditionnels.
- Ballade — Mot employé pour décrire une musique dont le tempo est plus lent, souvent de nature plus sérieuse ou introspective, par ex. *« On My Own »* [de *« Les Misérables »*].
- « Up-Tempo » — Expression employée pour décrire une musique au tempo entraînant, souvent une comédie, par ex. *« One Hundred Easy Ways »* [de *« Wonderful Town »*].

Partitions

- Toutes les pièces sélectionnées doivent être chantées à partir d'une partition publiée tirée d'une comédie musicale, dans la tonalité publiée.
- La copie originale peut être une partition de *Broadway*, être tirée d'une anthologie ou avoir été achetée en ligne. Une preuve d'achat doit être présentée pour tout achat effectué en ligne.

Costumes et accessoires

- Une table, une chaise et un porte-manteau sont fournis.

- Les techniciens de scène peuvent aider les concurrents pour le montage et le retrait des décors.
- Les concurrents peuvent se produire costumés ou utiliser des parties de costume [par ex. un chapeau, un foulard, un veston, un châle, etc.] et avoir un accessoire à la main pour chacune des sélections.
- Les concurrents peuvent quitter brièvement la scène pour boire un verre d'eau ou préparer leur entrée, mais ne doivent pas quitter la scène pour changer entièrement de costume.
- Des mouvements restreints sont permis. Pour des raisons de sécurité et de logistique, les chorégraphies ne pourront s'étendre à l'ensemble de la scène.
- Les pauses entre les sélections, pour les changements de costumes et l'installation/retrait des accessoires, font partie du temps total alloué au concurrent pour la présentation de sa prestation.

CATÉGORIE 1800 – SOLO DE THÉÂTRE MUSICAL

Sous-catégorie	**#1801 - Débutant**	**#1802 - Intermédiaire**	**#1803 - Avancé**
Âge	14 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Niveau de répertoire	Concert de niveau débutant	Concert de niveau intermédiaire	Concert de niveau avancé
Durée de prestation [Première note/premier mot à dernière note/dernier mot, incluant les pauses]	15 minutes maximum	20 minutes maximum	30 minutes maximum
Répertoire exigé au festival provincial	**Au moins deux sélections*** au niveau exigé, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections*** au niveau exigé, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins trois sélections de niveau avancé**, incluant toutes les sélections bénéficiant d'une recommandation du juge du festival régional, ou participation à une catégorie provinciale/nationale.
Renseignements additionnels sur le répertoire	• Les passages parlés ne sont permis que si le document fourni (scénario ou partition) les incluait au départ. • Les sélections ne doivent inclure aucune pièce de revue, d'opérette ou d'opéra-comique [par ex. Romberg, Johann Stauss, Lehar et Offenbach].	• Les passages parlés ne sont permis que si le document fourni (scénario ou partition) les incluait au départ. • Les sélections ne doivent inclure aucune pièce de revue, d'opérette ou d'opéra-comique [par ex. Romberg, Johann Stauss, Lehar et Offenbach].	• Les passages parlés ne sont permis que si le document fourni (scénario ou partition) les incluait au départ. • Les sélections ne doivent inclure aucune pièce de revue, d'opérette ou d'opéra-comique [par ex. Romberg, Johann Stauss, Lehar et Offenbach].
Renseignements additionnels sur la prestation	• Les concurrents peuvent se produire costumés ou utiliser des parties de costume [par ex. un chapeau, un foulard, un veston, un châle, etc.] et avoir un accessoire à la main pour chaque sélection. • Les concurrents peuvent quitter brièvement la scène pour boire un verre d'eau ou préparer leur entrée, mais ne doivent pas quitter la scène pour changer entièrement de costume.	• Les concurrents peuvent se produire costumés ou utiliser des parties de costume [par ex. un chapeau, un foulard, un veston, un châle, etc.] et avoir un accessoire à la main pour chaque sélection. • Les concurrents peuvent quitter brièvement la scène pour boire un verre d'eau ou préparer leur entrée, mais ne doivent pas quitter la scène pour changer entièrement de costume.	• Les concurrents peuvent se produire costumés ou utiliser des parties de costume [par ex. un chapeau, un foulard, un veston, un châle, etc.] et avoir un accessoire à la main pour chaque sélection. • Les concurrents peuvent quitter brièvement la scène pour boire un verre d'eau ou préparer leur entrée, mais ne doivent pas quitter la scène pour changer entièrement de costume.
Frais d'inscription	70 $	100 $	200 $

Répertoire exigé au festival régional	**Au moins deux sélections de niveau débutant*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins deux sélections de niveau intermédiaire*** ou participation à une catégorie provinciale/nationale.	**Au moins trois sélections de niveau avancé** ou participation à une catégorie provinciale/nationale. Les pièces recommandées doivent comprendre une ballade* et une pièce dont le rythme est rapide**.
Renseignements pour le Festival national	15 minutes maximum **Deux** sélections contrastantes ***Remarque : Les catégories des niveaux débutant et intermédiaire du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré.*** ***L'inscription dans une catégorie du volet NCBÉ est une recommandation SÉPARÉE et DIRECTE du festival régional.***	30 minutes maximum Au moins **trois** sélections de styles et périodes variés. ***Remarque : Les catégories des niveaux débutant et intermédiaire du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré.***	45 minutes maximum Au moins **cinq** sélections de styles et périodes variés.

CATÉGORIE 1900 – ENSEMBLE DE CHAMBRE

Trois à neuf musiciens au maximum, chacun ayant sa propre partie, sans chef d'orchestre. Quand un piano est inclus, la partie jouée au piano doit être originale et non une réduction d'orchestre. Toute instrumentation et amplification du son est interdite à moins que cela ne soit indiqué dans la partition.

L'utilisation d'un clavier afin de simuler un instrument d'époque, notamment un clavecin, est permise aux ensembles de chambre des niveaux débutant et intermédiaire. L'achat, la livraison, l'installation et le retrait du clavier demeurent la responsabilité du concurrent, de son professeur et de sa famille.

Les concurrents peuvent prendre part à plus d'un ensemble de chambre si au moins 50 % des membres de l'ensemble de chambre diffèrent, ou que les musiciens jouent d'instruments différents.

- On demande aux concurrents d'indiquer leur catégorie de voix ou leur instrument.
- Toutes les sélections* recommandées lors du festival régional **doivent** être celles interprétées.
- La durée de la prestation va de la première note/du premier mot à la dernière note/au dernier mot, incluant les pauses.
- La mémorisation n'est pas obligatoire.

Sous-catégorie	**#1901 - Débutant**	**#1902 - Intermédiaire**	**#1903 - Avancé**
Âge	14 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Niveau de répertoire	Niveau débutant	Niveau intermédiaire	Concert de niveau avancé
Durée de prestation	10 minutes maximum	20 minutes maximum	30 minutes maximum
Renseignements sur le répertoire	Deux sélections* de styles contrastants	Deux sélections de styles contrastants, dont l'une peut être une œuvre comportant plusieurs mouvements.	Les concurrents doivent interpréter **deux sélections* de niveau avancé** de styles contrastants
Frais d'inscription	70 $	100 $	200 $
Répertoire exigé au festival régional	Deux sélections* de styles contrastants	Deux sélections* de styles contrastants	**Deux sélections* de niveau avancé*** de styles contrastants
Renseignements pour le Festival national	15 minutes maximum ***Remarque : Les catégories pour Ensembles de chambre du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré.*** L'enregistrement audio de deux sélections de styles contrastants doit bénéficier des recommandations des juges des niveaux régional et provincial pour participer au concours national. Se référer au programme national pour tous les détails.	20 minutes maximum ***Remarque : Les catégories pour Ensembles de chambre du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré.*** L'enregistrement audio de deux sélections de styles contrastants doit bénéficier des recommandations des juges des niveaux régional et provincial pour participer au concours national. Se référer au programme national pour tous les détails.	30 minutes maximum ***Remarque : Les catégories pour Ensembles de chambre du Festival de musique national de la FCFM sont un concours enregistré.*** L'enregistrement audio de deux sélections de styles contrastants doit bénéficier des recommandations des juges des niveaux régional et provincial pour participer au concours national. Se référer au programme national pour tous les détails.

** Le terme sélection signifie « une composition d'un seul mouvement ou un ou plusieurs mouvements d'une composition comportant plusieurs mouvements ». En plus des sonates, concertos, suites, etc., un groupe de pièces d'un même compositeur ou d'une collection actuelle d'un compositeur est accepté à titre d'œuvre composée de plusieurs mouvements.*

RÈGLEMENTS DE LA CATÉGORIE COMPOSITION

Les finales du Festival provincial de musique du Nouveau-Brunswick permettent d'affronter d'autres concurrents dans les types de compositions suivantes :

Solo/Duo – pour un ou deux instrument[s] ou voix. L'accompagnement est permis. Veuillez préciser le ou les instruments sur votre partition.
Ensemble – toute combinaison de trois instruments et/ou voix avec partitions pour l'orchestration et les voix. Veuillez préciser les instruments/voix sur vos partitions.

Les œuvres présentées ne doivent jamais avoir été publiées auparavant et leurs compositeurs ne doivent pas être professionnels.

Les catégories de composition sont présentées en présentiel sur le campus de l'Université Mount Allison. Les élèves doivent interpréter leur composition en personne ou en faire diffuser publiquement l'enregistrement. Les ateliers avec les juges seront présentés après les prestations comme c'est le cas pour les autres catégories.

Les catégories de composition du Festival de musique national de la FCFM sont en mode virtuel.

Chaque œuvre inscrite doit être soumise dans le cadre du processus d'inscription. Chaque œuvre inscrite doit inclure une copie de la partition à imprimer [fichier PDF] et un enregistrement numérique [en direct ou midi] de la composition [MP3 ou MP4], tous deux soumis par voie électronique. Il n'est pas obligatoire que la prestation soit faite par le compositeur.

Chaque composition est réputée être l'œuvre originale de l'individu dont le nom apparaît sur le formulaire d'inscription joint au manuscrit. Enfreindre cette règle de quelque façon disqualifierait le participant.

Tous les droits qui se rattachent à l'œuvre originale demeurent la propriété du concurrent; toutefois, en s'inscrivant à ce concours, le concurrent accepte que sa composition soit publiée, enregistrée et mise à disposition par téléchargement pour utilisation publique sur les sites de la FFMNB et de la FCFM, ou qu'elle soit utilisée afin de promouvoir la FFMNB et la FCFM après qu'elles aient au préalable consulté et obtenu l'accord dudit concurrent.

On encourage les concurrents à imprimer leur manuscrit par ordinateur. Les manuscrits écrits à la main doivent être écrits de façon propre et lisible, à l'encre noire, dans la taille d'écriture exigée, et vous devez inclure les détails concernant les nuances, l'édition et le tempo, et indiquer le numéro de mesure devant chaque ligne. Veuillez conserver la copie originale de l'œuvre que vous soumettez.

Toutes les partitions doivent inclure une page titre, où est indiqué le nom de la sélection et l'instrument, et une brève section de notes à l'intention de l'interprète et appropriées à son âge.

- La composition bénéficiant de la recommandation du festival régional **doit** être celle soumise.
- Veuillez préciser le ou les instruments sur votre partition.

CATÉGORIE 2100 - COMPOSITION D'UN SOLO/DUO

- Composition pour un ou deux instrument(s) ou voix
- L'accompagnement est permis.
- La durée maximale de la composition, dans toutes les catégories, est pour une prestation de 10 minutes.
- Toutes les partititions doivent inclure une page titre, où est indiqué le nom de la sélection et l'instrument, et une brève section de notes à l'intention de l'interprète et appropriées à son âge.

Sous-catégorie	**#2101 - Débutant**	**#2102 - Intermédiaire**	**#2103 - Avancé**
Âge	14 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Frais d'inscription	70 $	100 $	200 $

CATÉGORIE 2200 - COMPOSITION POUR ENSEMBLE

- Composition pour toute combinaison de trois instruments et/ou voix avec partitions pour l'orchestration et les voix.
- La durée maximale de la composition, dans toutes les catégories, est pour une prestation de 10 minutes.
- Toutes les partitions doivent inclure une page titre, où est indiqué le nom de la sélection et l'instrument, et une brève section de notes à l'intention de l'interprète et appropriées à son âge.

Sous-catégorie	**#2201 - Débutant**	**#2202 - Intermédiaire**	**#2203 - Avancé**
Âge	14 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Frais d'inscription	70 $	100 $	200 $

RÈGLEMENTS DE LA CATÉGORIE COMPOSITEURS CANADIENS

La catégorie Compositeurs canadiens des finales du Festival de musique provincial du Nouveau-Brunswick est une catégorie regroupant de multiples disciplines. Elle est ouverte aux solistes en chant, piano, instruments à cordes, vent, cuivre, guitare classique et percussions. Les élèves de différentes disciplines s'affronteront au sein de la même catégorie. Aux fins de ce programme, un compositeur canadien est considéré comme étant un citoyen, un immigrant admis ou un résident permanent du Canada.

- On demande aux concurrents d'indiquer leur instrument ou type de voix sur le formulaire d'inscription
- Toutes les sélections* recommandées lors du festival régional **doivent** être celles interprétées.
- La mémorisation est encouragée, mais n'est pas obligatoire.
- L'âge et le niveau de répertoire requis dans cette catégorie sont les mêmes que ceux exigés dans les autres catégories de ce programme.

Concurrents en chant :

Sous-catégorie	**#2301 - Débutant**	**#2302 - Intermédiaire**	**#2303 - Avancé**
Âge	14 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Renseignements sur le répertoire	Au moins deux sélections* de styles contrastants Niveau débutant	Au moins deux sélections* de styles contrastants Niveau intermédiaire	Au moins deux sélections* de styles contrastants Œuvres pour concert de niveau avancé
Durée de prestation	10 minutes maximum	20 minutes maximum	20 minutes maximum
Frais d'inscription	70 $	100 $	100 $

Concurrents en piano, cordes, guitare, bois, cuivres et percussions :

Sous-catégorie	**#2301 - Débutant**	**#2302 - Intermédiaire**	**#2303 - Avancé**
Âge	18 ans et moins	18 ans et moins	30 ans et moins
Renseignements sur le répertoire	Au moins deux sélections* de styles contrastants Répertoire de niveau débutant comparable aux 5e-7e années du CRM/CC	Au moins deux sélections* de styles contrastants Répertoire de niveau intermédiaire comparable aux 8e-10e années du CRM/CC	Au moins deux sélections* de styles contrastants Œuvres pour concert de niveau avancé

Durée de prestation	10 minutes maximum	20 minutes maximum	20 minutes maximum
Frais d'inscription	70 $	100 $	100 $

** Le terme sélection signifie « une composition d'un seul mouvement ou un ou plusieurs mouvements d'une composition comportant plusieurs mouvements ». En plus des cycles de mélodies, sonates, concertos, suites, etc., un groupe de pièces d'un même compositeur ou d'une collection actuelle d'un compositeur est accepté à titre d'œuvre composée de plusieurs mouvements.*

RÈGLEMENTS PROVINCIAUX/NATIONAUX – CHOEURS

RÈGLEMENTS DES CATÉGORIES DE CHŒURS

Les règlements qui suivent s'appliquent à toutes les catégories : Seuls les chœurs canadiens amateurs qui ont participé aux festivals affiliés dans la ou les catégories appropriées sont admissibles.

1. Les chœurs ne peuvent participer qu'à une seule catégorie chœur 9102 à 9113 du Festival national. Ils peuvent aussi s'inscrire à la catégorie 9101 (groupes Glee/spectacle/théâtre musical).
2. Seules les pièces interprétées à un festival régional ou provincial, puis jugées et recommandées lors de ce même festival sont permises.
3. Les épreuves sont basées sur l'interprétation de DEUX PIÈCES CONTRASTANTES, dont UNE SEULE peut comporter de brefs passages pour soliste ou groupe de solistes. Veuillez noter que le mot « pièce » dans les catégories pour chœurs fait référence à « une pièce de musique d'un compositeur et non à plusieurs courtes pièces provenant d'une collection, d'un cycle ou d'une œuvre plus grande ».
4. Pour les catégories 9102 à 9113, le nombre total de mesures composant les passages du ou des solistes ne peuvent correspondre à plus de 10 % du nombre total de mesures de la pièce sélectionnée. Pour la catégorie 9101 [groupes Glee/spectacle/théâtre musical], le nombre total de mesures composant les passages du ou des solistes ne peuvent correspondre à plus de 20% du nombre total de mesures de la pièce sélectionnée.
5. On encourage l'inclusion d'œuvres de compositeurs canadiens et autochtones.
6. Ces catégories sont ouvertes aux chœurs de voix égales ou mixtes.
7. L'âge est déterminé au 31 décembre précédant le festival.

RÈGLEMENTS APPLICABLES AUX ENREGISTREMENTS DE CHŒURS

1. Seuls les enregistrements audio sont acceptés lors des inscriptions de chœurs.
2. La catégorie 9101 [chœur Glee] exige un enregistrement vidéo transmis via un lien « non répertorié » vers une chaîne YouTube.
3. Les enregistrements doivent être interprétés par le même chœur, sous la direction du même chef de chœur, avec le même accompagnateur et le même accompagnement que lors de la **prestation originale au festival régional.** Aucune coupure ne doit être faite pendant l'enregistrement *(« one take »)*.
4. Il est interdit de recourir à des techniques de compensation acoustique ou électronique, de filtrage, ou à toute autre technique d'amélioration durant l'enregistrement ou après celui-ci.
5. Les enregistrements et les partitions ne doivent en aucune façon révéler le nom du chœur, du directeur ou du festival d'où provient l'enregistrement.
6. Les règlements concernant les droits d'auteur doivent être respectés.
7. Les chœurs qui s'inscrivent au concours doivent fournir les liens vers les fichiers exigés au moment de leur inscription en ligne, et payer leurs frais d'inscription de 125 $ au plus tard le **5 mai**, date limite d'inscription :
    - Un lien vers l'enregistrement de chaque sélection sur Google Drive;
    - Une copie numérisée claire de chaque partition [incluant une photo de sa couverture et de la preuve d'achat ou d'appartenance au domaine public];
    - Les mesures des partitions fournies doivent être clairement numérotées.

- Une courte biographie de l'ensemble ou du chœur, une photo de groupe, le formulaire de renonciation et les coordonnées du contact pour les médias.

GROUPES GLEE/SPECTACLE/THÉÂTRE MUSICAL

Catégorie 9101

- Cette catégorie est ouverte aux chœurs scolaires et communautaires, et aux ensembles [minimum de 6 chanteurs]
- Toute combinaison d'âges et de types de voix
- Les deux sélections doivent comprendre une mise en scène et/ou une chorégraphie
- Durée maximale : 20 minutes
- Vidéo avec audio

CHŒURS SCOLAIRES

- Un minimum de 8 chanteurs est exigé.
- Les membres d'un chœur scolaire doivent tous fréquenter la même école
- Une seule chanson populaire est permise
- Enregistrement audio seulement

Catégorie 9102 – 12e année et moins

- Au moins une sélection doit être chantée à trois voix ou plus

Catégorie 9103 – 9e année et moins

- Au moins une sélection doit être chantée à deux voix ou plus

Catégorie 9104 – 6e année et moins

- Une sélection chantée à deux voix est vivement encouragée.

CHŒURS COMMUNAUTAIRES

- Un minimum de 8 chanteurs est exigé
- Une seule chanson populaire est permise
- Enregistrement audio seulement

Catégorie 9110 – 19 ans et plus

- La majorité des membres doit être âgée de 19 ans et plus
- Au moins une sélection doit être chantée à trois voix ou plus

Catégorie 9111 – 19 ans et moins

- Pas plus de 5 % des membres peuvent excéder l'âge limite de plus d'un an.
- Au moins une sélection doit être chantée à trois voix ou plus

Catégorie 9112 – 16 ans et moins

- Pas plus de 5 % des membres peuvent excéder l'âge limite de plus d'un an.
- Au moins une sélection doit être chantée à trois voix ou plus

Catégorie 9113 – 12 ans et moins

- Pas plus de 5 % des membres peuvent excéder l'âge limite de plus d'un an.
- Au moins une sélection doit être chantée à deux voix ou plus

CATÉGORIES COMPOSITEUR CANADIEN POUR CHŒUR

Il s'agit d'un concours enregistré. Il n'est nécessaire d'être présent lors du Festival de musique provincial. Veuillez consulter les règlements de la catégorie pour chœurs provinciale/nationale ci-dessus pour savoir de quelle façon y participer.

Toutes les pièces interprétées doivent avoir été écrites, ou arrangées, par un canadien. Aux fins de ce programme, un compositeur canadien est considéré comme étant un citoyen, un immigrant admis ou un résident permanent du Canada. Les deux choix contrastants peuvent être issus du même compositeur ou de compositeurs différents.

Veuillez noter que le mot « pièce » dans les catégories pour chœurs fait référence à « une pièce de musique d'un compositeur et non à plusieurs courtes pièces provenant d'une collection, d'un cycle ou d'une œuvre plus grande ».

#2305 Chœur école primaire
Deux sélections contrastantes

#2306 Chœur école intermédiaire/secondaire
Deux sélections contrastantes

#2307 Chœur communautaire jeunesse
Deux sélections contrastantes

#2308 Chœur communautaire pour adultes
Deux sélections contrastantes

** Veuillez noter :
Il n'y a pas de catégories pour chœur avec œuvres de compositeurs canadiens au Festival de musique national de la FCFM.

RÈGLEMENTS PROVINCIAUX/NATIONAUX – GRANDS ENSEMBLES

RÈGLEMENTS DES CATÉGORIES D'ENSEMBLES INSTRUMENTAUX
Les règlements qui suivent s'appliquent à toutes les catégories :

1. Seuls les groupes canadiens amateurs qui ont participé aux festivals affiliés dans la ou les catégories appropriées sont admissibles.
2. Les groupes ne peuvent participer au Festival national que dans une seule catégorie pour grands ensembles.
3. Seules les pièces interprétées à un festival régional ou provincial, puis jugées et recommandées lors de ce même festival sont permises.
4. Veuillez noter que le mot « sélection » dans les catégories pour grands ensembles fait référence à « une composition comportant un seul mouvement OU un ou plusieurs mouvements d'une œuvre comprenant plusieurs mouvements ». Un groupe de pièces d'un même compositeur ou tiré d'une collection existante d'un compositeur est accepté à titre d'œuvre composée de plusieurs mouvements.
5. Les épreuves sont basées sur l'interprétation de DEUX PIÈCES CONTRASTANTES, dont UNE SEULE peut comporter de brefs passages pour soliste ou groupe de solistes. Plusieurs mouvements d'une même œuvre seront comptés comme une sélection.
6. Le nombre total de mesures composant les passages du ou des solistes ne peuvent correspondre à plus de 10 % du nombre total de mesures de la pièce.
7. On encourage l'inclusion d'œuvres de compositeurs canadiens et autochtones.

RÈGLEMENTS APPLICABLES AUX ENREGISTREMENTS D'ENSEMBLES INSTRUMENTAUX

1. Seuls les enregistrements audio sont acceptés lors des inscriptions de grands ensembles.
2. Les enregistrements doivent être interprétés par le même groupe et chef d'orchestre que lors de la **prestation originale au festival régional**. L'enregistrement doit se faire en une seul prise (« one take »).

3. Il est interdit de recourir à des techniques de compensation acoustique ou électronique, de filtrage, ou à toute autre technique d'amélioration durant l'enregistrement ou après celui-ci.
4. Les enregistrements et les partitions ne doivent en aucune façon révéler le nom du groupe, du chef d'orchestre ou du festival d'où provient l'enregistrement.
5. Les règlements concernant les droits d'auteur doivent être respectés.
6. Les enregistrements d'ensembles instrumentaux inscrits au concours doivent fournir les liens vers les fichiers exigés au moment de leur inscription en ligne, et payer les frais d'inscription indiqués dans la description de la catégorie, au plus tard le **5 mai**, date limite d'inscription :
    - Un lien vers l'enregistrement audio de chaque sélection sur Google Drive;
    - Une copie numérisée claire de chaque partition [incluant une photo de sa couverture et de la preuve d'achat ou d'appartenance au domaine public];
    - Les mesures des partitions fournies doivent être clairement numérotées.
    - Une courte biographie du groupe, une photo de groupe, le formulaire de renonciation et les coordonnées du contact pour les médias.

GROUPE/FANFARE #9300

- Les membres d'un groupe scolaire doivent tous fréquenter à la même école, des élèves de tous niveaux jusqu'à la 12e année.
- Les frais d'inscription de 125 $ incluent les commentaires écrits du juge.

Catégorie 9301 – Harmonie/fanfare scolaire
Catégorie 9302 – Orchestre de jazz scolaire
Catégorie 9303 – Harmonie/fanfare communautaire
Catégorie 9304 – Orchestre de jazz communautaire

ORCHESTRE #9400

- Les membres d'un groupe scolaire doivent tous fréquenter à la même école, des élèves de tous niveaux jusqu'à la 12e année.
- Les frais d'inscription de 125 $ incluent les commentaires écrits du juge.

Catégorie 9401 – Grand orchestre scolaire [incluant cordes, vent/cuivres et percussions]
Catégorie 9402 – Orchestre à cordes scolaire
Catégorie 9403 – Grand orchestre communautaire [incluant cordes, vent/cuivres et percussions]
Catégorie 9404 – Orchestre à cordes communautaire